

La Présidente

MAIRIE DE COLLONGES-LÈS-PREMIÈRES
Monsieur Philippe PETIT
Rue Beire Le Fort
21110 COLLONGES-LES-PREMIERES

Besançon, le jeudi 30 août 2017.

Monsieur,

A partir du 29 août 2017, la région propose de nouveaux tarifs TER pour les déplacements occasionnels ou de loisirs dans la région et vers Paris.

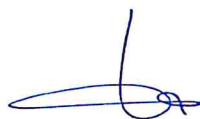
Attractivité du tarif et lisibilité sont les deux axes stratégiques choisis par la région pour développer cette nouvelle offre unifiée sur l'ensemble du territoire. Désormais, le prix d'un billet TER plein tarif en Bourgogne-Franche-Comté sera compris entre 5 euros et 35 euros maximum selon la destination.

Un effort particulier en direction des jeunes de moins de 26 ans a été souhaité par l'exécutif régional. Ils bénéficient maintenant d'une réduction de 50% sur le prix des trajets sur simple présentation d'une pièce d'identité. Pour les autres voyageurs, la carte de réduction « 26 ans et + » permet de profiter de réductions de 30% à 60%. D'une valeur d'achat de 20 euros, elle est rapidement amortie au bout de quelques déplacements. Des tarifs adaptés sont également proposés pour répondre aux besoins de déplacement plus spécifiques pour les groupes et les entreprises. Quant à la nouvelle offre tarifaire destinée aux trajets quotidiens entre le domicile et le lieu de travail ou d'études, elle sera proposée à la rentrée 2018.

Vous trouverez joint à ce courrier la documentation et des affiches pour prendre connaissance de cette nouvelle offre plus en détail et ainsi pouvoir la porter à connaissance de la population, de vos collaborateurs et des visiteurs de notre région.

L'ensemble de cette documentation est disponible sur le site internet de la région et aux guichets des gares de Bourgogne-Franche-Comté.

Espérant avoir répondu au mieux aux besoins des territoires, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Marie-Guite Dufay